



**Procès verbal  
de la réunion du Conseil Municipal  
n° 02/2017 du vendredi 24 février 2017  
à 19 heures 30, (Salle du Conseil)**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt-quatre février, à dix neuf heures trente,**  
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, **dûment convoqué le 17 février 2017,**  
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire.  
**Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;**  
**Nombre de membres présents : 12**

**Présents** : Guy PASQUET - Jean-Marc AUDOIN - Michel QUOD - Dominique MAUREL –  
Evelyne COUTRAS – Pascal PRIOUZEAU - Marie-Bernadette MARTINEZ- Isabelle ARNAUDY -  
Marie-José BELLOT– Marie-Claire CAILLE - Daniel CHARGE – Dominique SOULARD

**Absents excusés** : Nathalie PEYREMOLE (pouvoir à E. COUTRAS) - Christophe VALLADE  
(pouvoir à D. MAUREL)

Monsieur Dominique MAUREL a été élu **secrétaire**.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu :**

- Du 27 janvier 2017.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

## 1. Personnel

**DELIBERATION** affichée le 06 mars 2017  
Accusé de réception Préfecture le 07 mars 2017  
n° 017-211701107- 20170224 – 2017FEV01- DE

**Objet : Création de deux postes en contrat aidé - Voirie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux emplois en contrat aidé pour aider à l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, et de la voirie.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :**

- **Décide de créer deux emplois en contrat aidé** pour aider à l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, et de la voirie
  - o **à compter du 15 mars 2017 pour une durée de 1 an jusqu'au 14 mars 2018**, rémunéré au SMIC sur la base de 22 heures,
- **Demande** à Monsieur le Maire de bien vouloir établir un dossier auprès de l'Agence Nationale pour l'Emploi ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création d'emploi ;
- **Décide d'accepter** les remboursements de l'Etat ;

Monsieur le Maire se chargera en collaboration avec les deux premiers adjoints du recrutement.

## 2. Syndicat des Eaux : rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2015. Il laisse la parole à Monsieur Quod qui siège régulièrement à ce syndicat.

Monsieur Quod fait part au conseil municipal des informations essentielles dudit rapport, à savoir que le prix n'évolue pas et la qualité de l'eau est très bonne. Par ailleurs, il signale la construction d'un château d'eau à Chierzac.

## 3. Orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente le projet de financement des investissements pour l'année 2017. Le conseil émet un avis favorable. La commission finances l'étudiera de manière plus approfondie.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
<b>072 - VOIRIE - V.C. + C.R. -</b>	<b>51 000,00</b>	<b>59 000,00</b>	<b>110 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2151 - Réseaux de voirie	51 000,00	49 000,00	100 000,00				
21538 - Autres réseaux		10 000,00	10 000,00				
<b>085 - DIVERS - Travaux et Acquisition</b>	<b>12 000,00</b>	<b>23 200,00</b>	<b>35 200,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111 - Terrains nus		20 000,00	20 000,00				
2184 - Mobilier		3 200,00	3 200,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	12 000,00		12 000,00				
<b>140 - BATIMENT COMMUNAUX</b>	<b>3 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>10 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313 - Constructions	3 000,00	7 000,00	10 000,00				
<b>143 - Traversée du bourg</b>	<b>0,00</b>	<b>627 947,21</b>	<b>627 947,21</b>		<b>0,00</b>	<b>380 000,00</b>	<b>380 000,00</b>
2031 - Frais d'études		10 000,00	10 000,00	1321 - Etats et établissements nationaux		380 000,00	380 000,00
2151 - Réseaux de voirie		617 947,21	617 947,21				
<b>161 - Longère</b>	<b>5 000,00</b>	<b>500 700,00</b>	<b>505 700,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
2138 - Autres constructions	5 000,00	500 700,00	505 700,00	1321 - Etats et établissements nationaux		75 000,00	75 000,00
				1322 - Régions		5 000,00	5 000,00
				1323 - Départements		50 000,00	50 000,00
				1341 - Dotation d'équipement des territo	20 000,00		20 000,00
<b>177 - Pistes forestières</b>	<b>0,00</b>	<b>5 700,00</b>	<b>5 700,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2151 - Réseaux de voirie		5 700,00	5 700,00				
<b>178 - Hôtel - Agrandissement +chambr</b>	<b>0,00</b>	<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313 - Constructions		39 000,00	39 000,00				
<b>179 - Défense incendie Fradon</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313 - Constructions	10 000,00		10 000,00				
<b>181 - Matériel espace vert</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2188 - Autres immobilisations corporelle	45 000,00		45 000,00				
<b>183 - Place s. fêtes + mobilier</b>	<b>7 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>22 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2184 - Mobilier	7 000,00		7 000,00				
2313 - Constructions		15 000,00	15 000,00				
<b>188 - Agrandissement mairie - études</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313 - Constructions	20 000,00		20 000,00				
<b>189 - Eglise - Réfection extérieure</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313 - Constructions	30 000,00		30 000,00				
<b>190 - PLU - révision simplifiée</b>	<b>0,00</b>	<b>6 600,00</b>	<b>6 600,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202 - Frais liés doc. urbanisme & numéris		6 600,00	6 600,00				
<b>192 - Réfection VC 43</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2151 - Réseaux de voirie	100 000,00		100 000,00				

Folio 2016 CM 21

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
193 - Stade -Mise en place de filet pare 2313 - Constructions	15 000,00 15 000,00	0,00	15 000,00 15 000,00		0,00	0,00	0,00
194 - Constructions structure pour ad 2313 - Constructions	50 000,00 50 000,00	0,00	50 000,00 50 000,00		0,00	0,00	0,00
195 - Remise en état salle des fêtes - é 2313 - Constructions	20 000,00 20 000,00	0,00	20 000,00 20 000,00		0,00	0,00	0,00
196 - Site internet - refonte 2188 - Autres immobilisations corporelle	10 000,00 10 000,00	0,00	10 000,00 10 000,00		0,00	0,00	0,00
197 - Agrandissement vestiaire du sta 2313 - Constructions	50 000,00 50 000,00	0,00	50 000,00 50 000,00		0,00	0,00	0,00
199 - Ecole - mise en place protection : 2313 - Constructions	30 000,00 30 000,00	0,00	30 000,00 30 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>458 000,00</b>	<b>1 284 147,21</b>	<b>1 742 147,21</b>	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>20 000,00</b>	<b>510 000,00</b>	<b>530 000,00</b>
21534 - Réseaux d'électrification	8 000,00		8 000,00	13258 - Autres groupements	8 000,00		8 000,00
217534 - Réseaux d'électrification	16 000,00		16 000,00				
<b>TOTAL NON INDIVIDUALISE</b>	<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>
<b>TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)</b>	<b>482 000,00</b>	<b>1 284 147,21</b>	<b>1 766 147,21</b>	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ</b>	<b>28 000,00</b>	<b>510 000,00</b>	<b>538 000,00</b>
020 - Dépenses imprévues	80 000,00		80 000,00	001 - Excédent d'investissement reporté	535 011,19		535 011,19
1641 - Emprunts en euros	6 400,00		6 400,00	021 - Virement de la section de fonctionn	487 400,00		487 400,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		3 000,00	10222 - FCTVA	52 000,00		52 000,00
				10226 - Taxe d'aménagement	1 000,00		1 000,00
				1068 - Excédents de fonctionnement cap	239 136,02		239 136,02
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		3 000,00
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>89 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 400,00</b>	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 317 547,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 547,21</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>571 400,00</b>	<b>1 284 147,21</b>	<b>1 855 547,21</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 345 547,21</b>	<b>510 000,00</b>	<b>1 855 547,21</b>

Excédent de budgétisation de l'investissement : 0,00  
(Réel + Ordre)

Déficit de budgétisation de l'investissement : 487 400,00  
(Réel uniquement)

Monsieur Audoin en profite pour détailler l'un des projets de voirie, à savoir :

- Parking HLM : force est de constater qu'il n'est pas assez grand, des véhicules sont stationnés sur l'herbe devant les bâtiments, par ailleurs l'évacuation de l'eau pluviale est bouchée. L'aménagement permettrait la création de 7 places supplémentaires avec la mise en place de borne et d'un panneau parking privé. Le conseil émet un avis favorable à la réalisation de ce projet et demande l'élaboration d'un plan.

Il détaille ensuite les problèmes à certains chemins :

- Chemin d'Albret : un futur habitant souhaite que le chemin soit déplacé, l'étude sera faite lorsqu'il y habitera éventuellement.\*
- Chemin à Simonneau : M. Védélago domicilié Dervaux à Montguyon, propriétaire sur la commune de Clérac, a signalé l'existence d'un chemin qui, depuis la tempête de 1999, n'est plus utilisé ni entretenu. Il souhaiterait que ce chemin soit remis en état pour pouvoir l'utiliser. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette requête.
- Chemin à Albret : La maison de M. Agricole va être prochainement achetée. Une partie du chemin après la maison n'est plus utilisée. Le conseil ne souhaite pas remettre en état cette partie.

#### **4. Questions diverses**

##### *A. Route des Châteaux*

Monsieur le Maire signale que pour résoudre les problèmes de circulation sur la route des Châteaux, plusieurs solutions vont être mises en place :

- Panneau d'entrée du village déplacé à hauteur du stade,
- Mise en place de la limitation 30km/h à partir du garage,
- Mise en place d'un ralentisseur.

Au niveau du stationnement, deux solutions peuvent être utilisées :

- Mise en place de panneau d'interdiction,
- Mise en place de quilles.

La deuxième solution ne semble pas être la meilleure pour la circulation, aussi des panneaux seront mis en place.

##### *B. Point incendie Fradon*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet n'avance pas. Monsieur Audoin rappelle que les terrains ne sont toujours pas en possession de la collectivité (aménagement foncier toujours en cours, et récupération d'une parcelle désigné biens sans maître en cours également). Dès que la collectivité possèdera officiellement ces parcelles, le projet pourra continuer.

##### *C. Hôtel - Chambre handicapée*

Monsieur Quod donne compte rendu des travaux. Les travaux arrivent à la fin : la peinture et les sols sont finis, le mobilier est en cours d'installation.

Il signale que des avenants doivent arriver prochainement.

Monsieur le Maire indique que le bail devra faire l'objet d'un avenant pour ajouter la chambre et potentiellement augmenter le loyer.

## *D. Longère*

Monsieur Quod donne compte rendu de l'avancement des travaux :

- Les peintures, la pose des carrelages et faïences sont en cours.
- L'entreprise Bastère a mis en place les compteurs.
- La murette face à la salle des fêtes sera refaite avec un réhaussement par un grillage, le portail supprimé et la mise en place d'un enrobé dans le petit renforcement. La cour de l'appartement sera également délimitée.

Le déménagement est prévu courant du mois de juin, reste à voir les conditions du bail.

## *E. Plan Local d'Urbanisme*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique portant sur les deux révisions simplifiées du PLU sont terminées. Le commissaire enquêteur fera parvenir le rapport et ses conclusions prochainement.

## *F. Tri sélectif*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé un passage hebdomadaire pour le ramassage du centre bourg et de la Vallade.

## *G. Site internet*

Monsieur Maurel indique que deux sociétés ont été consultées pour la remise en état du site internet. Le budget maximal proposé est de 5 000 € TTC. L'une des propositions a été émise par le syndicat informatique. Le choix est en cours avec une petite préférence pour le syndicat informatique principalement pour les données.

## *H. Ecole*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est possible de mettre en place des panneaux photovoltaïque sur la toiture de l'école, au vu de sa surface. Le conseil émet un avis favorable pour cette étude.

La société Abaque a été consultée par rapport aux problèmes de chaleur dans les classes du haut. Le cabinet a proposé des solutions techniques. La mise en place de film pourrait être envisagée même si la luminosité est amoindrie, ce qui est de moindre importance puisque du fait des tableaux interactifs les enseignants doivent fermer les rideaux pour permettre une meilleure visibilité. L'essai de ce type de matériaux sera testé sur une classe.

## *I. Base génie civile*

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion avec les services de l'Etat sur ses engagements.

Les questions de délimitation des voies départementales ou communales seront résolues lors de l'élaboration du parcellaire. Les autres communes du département de la Charente-Maritime devront également faire ce même travail. Il faut que LISEA mandate un géomètre.

Dans la rétrocession, le garage Cosea sera conservé. La décision prise a été de le garder jusqu'à ce que toutes les entreprises partent. Lors de la reprise de la base, le garage en fera également parti, si les entreprises ne sont pas parties, un bail de deux ans sera établi à titre gratuit ; au-delà, le bail sera établi moyennant un loyer.

Les réseaux seront également conservés.

Au niveau de la taxation, des taxes seront versées sur les bâtiments construits (Direction Générale des Finances Publiques « DGFIP »).

Au niveau de la téléphonie, plusieurs antennes ont été ou vont être installées par différents opérateurs (une antenne par opérateur). Le Préfet s'est engagé à convoquer les différents fournisseurs de téléphonie afin de faire un point sur ce dossier.

Monsieur le Maire a indiqué également lors de cette séance, que la voie SNCF (Clérac- St Mariens) nouvellement rénovée ne sera probablement pas utilisée.

### J. Lotissement

- Terrain

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal que 7 terrains sont actuellement vendus, 4 maisons sont en cours de construction.

- Travaux

Monsieur le Maire indique que les candélabres vont être prochainement installés.

Les travaux définitifs débuteront fin mars.

Les brigades vertes ont procédé au nettoyage du bois bordant le lotissement.

L'accès à la voie piétonne sera protégé par la mise en place de bornes.

Un clos électrique a été mis en place pour éviter l'invasion de sanglier.

### K. Eglise

#### **DELIBERATION**

**affichée le 06 mars 2017**

Accusé de réception Préfecture le 07 mars 2017

n° 017-211701107- 20170224 – 2017FEV02- DE

#### **Objet : Eglise - Réhabilitation extérieure - Demande de subvention**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la réfection extérieure de l'église.

Un devis a été réalisé dans cette optique pour un montant de 24 300.00 € HT (19 160.00 € TTC).

Des consultations devront être envisagées.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :**

- **Approuve** la réalisation des travaux de réfection extérieure de l'église,
- **Indique** que les travaux d'un montant de 24 300.00 HT seront réalisés dans le courant de l'année 2017,
- **Indique** que le montant de ces travaux sera financé sur le budget 2017,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès :
  - L'Etat (DETR),
  - Le Département,
- **Indique** que le plan de financement, au titre de la DETR, sera établi comme suit :

**Montant subventionnable au titre de la DETR : 24 300.00 €**

Fonds concerné	% de participation sur montant HT	Montant HT (€)
Etat (DETR)	25.00 %	6 075.00
Département	25.00 %	6 075.00
<b>Autofinancement</b>	<b>50.00 %</b>	<b>12 125.00</b>

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 44.